



INFO PRESSE

— 19.03.13



VIRGINIE SCHWARZ NOMMÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE DE L'ADEME

Virginie Schwarz est nommée directrice générale déléguée de l'ADEME. Elle succède ainsi à Xavier Lefort dont elle assurait l'intérim depuis le 7 janvier 2013.

Ingénieur en chef des Mines, Virginie Schwarz connaît bien l'Agence pour avoir exercé au sein de sa direction durant plusieurs années. Après avoir piloté, au Ministère de l'Industrie, la sous-direction de l'électricité, chargée notamment de la tutelle d'EDF et de l'organisation du système électrique, elle rentre à l'ADEME en 2003 pour y assumer les fonctions de Directrice Opérationnelle déléguée Energie, Air, Bruit.

Spécialiste des politiques publiques dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, et en particulier du changement climatique, Virginie Schwarz travaille ensuite, de 2007 à 2009, à New York pour le « Programme des Nations Unies pour le Développement » (PNUD).

Au sein du groupe « Energie et Environnement », elle est alors conseillère sur l'atténuation du changement climatique auprès du directeur chargé du « Fonds Mondial pour l'Environnement ».

A l'issue de cette expérience internationale, elle prend en charge et anime à partir de 2009, la Direction Exécutive des Programmes de l'ADEME. Elle contribue ainsi à développer et consolider l'expertise de l'Agence dans les domaines d'activités tels que l'adaptation au changement climatique, les économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable, la gestion des déchets, la qualité de l'air, le bruit, les sols pollués ou encore la consommation durable.

La maîtrise de ces nombreux domaines et la connaissance des publics – entreprises, collectivités et particuliers – auxquels s'adresse cette expertise, permettront à Virginie Schwarz de poursuivre au sein de l'ADEME, sa mission au service de la transition énergétique et environnementale.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr